9.3.2015 B8-0211/3

Amendement 3 Knut Fleckenstein, Nikos Androulakis au nom du groupe S&D

Proposition de résolution Charles Tannock

au nom de la commission des affaires étrangères Rapport de suivi 2014 sur le Monténégro

Proposition de résolution Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. observe que le dialogue entre les partenaires sociaux reste insuffisant; demande le renforcement des droits des citoyens à mettre en place de nouvelles organisations syndicales;

B8-0211/2015

Amendement

31. observe que le dialogue entre les partenaires sociaux reste insuffisant; demande le renforcement des droits des citoyens à mettre en place de nouvelles organisations syndicales; se félicite des modifications apportées au droit du travail afin de réglementer les droits des travailleurs en cas de faillite; encourage le gouvernement à accélérer les travaux sur son premier programme de réformes sociales et en matière d'emploi afin de recenser et de relever les principaux défis qui se posent au Monténégro en matière de politique de l'emploi, d'inclusion sociale et de réduction de la pauvreté;

Or. en

AM\1053345FR.doc PE550.005v01-00